Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

N°DCS2025_12_035

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 49
Nombre de délégués en exercice : 49
Nombre de délégués votants : 30
(30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Syndicat mixte Veyle Vivante

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 décembre 2025
Date de Convocation : 10 décembre 2025

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Jean-Luc BERNARD	X		Serge GUERIN
	François BOZONNET		X			Christophe CHARTIER		X	
	Bernard BRIDON	X				Isabelle COMTET		X	
	Michel CHANEL	X				Yann CUBY		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Pascal CURT		X	
	Guillaume FAUVET			X		Benoît FEUVRIER	X		François BOZONNET
	Michel GIVORD			X		Stéphane GEORGE		X	
	Serge GUERIN		X			Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY		X			Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Christophe JOLY
	Franck MOISSON		X			Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT	X				Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X			Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE	X				Arnold MORANDAT		X	
	Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X	
	Jean-Michel VANDEL	X				Fabien PUVILAND	X		Françoise POTHIER
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND	X				Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE	X				Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER		X			Hubert SINARDET		X	
	Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X	
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X		
	Richard BOACHON	X				Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST	X				Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD			X		Joël MONIER	X		Guillaume AGATY
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND			X		Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL			X		Claude RABUEL	X		Dominique MOREL
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
	Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Paul BOULANGER

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis dans la Salle « La Fabrique » à Saint-Denis-lès-Bourg, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

EXPOSE

Avec la mise en œuvre du référentiel M57, le Code général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 10 semaines maximum avant l'examen et le vote du budget primitif. Ce DOB s'appuie sur la diffusion d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), dans la mesure où il permet de :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Etre informé sur l'évolution de la situation financière du Syndicat ;
- Permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière du Syndicat.

Le ROB se décompose en trois parties :

- La situation globale du Syndicat au terme de l'exercice 2025 ;
- Le bilan d'activité de l'année 2025 ;
- Les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Le Comité Syndical,

Vu les articles L.3312-1, L.5211-36 et L5217-10-4 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du budget ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°DCS2022_07_373 du 12 juillet 2022 désignant de façon permanente le secrétaire de séances des assemblées délibérantes, et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le ROB 2026 a été adressé par courriel aux membres du Comité Syndical en même temps que la convocation et les documents de séance ;

Considérant que ce rapport a bien donné lieu à un débat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CERTIFIE la présentation du ROB 2026 annexé à la présente délibération ;

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du Syndicat Mixte Veyle Vivante au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré à Saint-Denis-lès-Bourg, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

SYNDICAT MIXTE 14, place de la Gare 01660 MEZERIAT VEYLE VIVANTE

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 30.12.2025
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

Syndicat mixte Veyle Vivante

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

18/12/2025 Débat d'Orientation Budgétaire

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE 1

1. SITUATION DU SYNDICAT AU TERME DE L'EXERCICE 2025 1
   a. Bilan global financier de l'année 2025 1
   b. Etat de la dette et des emprunts 2
   c. Etat du personnel 2

2. 2. BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2025 3
   a. En investissement 3
   b. En fonctionnement 4
   c. Synthèse historique 4
   d. Etat de la programmation pluriannuelle 5
   e. Part des charges de personnel sur les dépenses du syndicat 6

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 6
   a. Section fonctionnement 6
      En dépenses : 6
      En recettes : 7
   b. Section investissement 7

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

Syndicat mixte Veyle Vivante

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.
Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget Primitif (BP).

Avec la mise en œuvre du référentiel M57, le Code général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 10 semaines maximum avant l'examen et le vote du budget primitif.
Aucun délai minimal entre la séance du DOB et le vote du BP n'est fixé mais le juge administratif considère que la tenue des discussions le soir même du vote du budget justifie l'annulation de la délibération approuvant le BP.

Ce débat s'effectue s'appuie sur la diffusion d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans la mesure où il permet de :
- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- être informé sur l'évolution de la situation financière du Syndicat ;
- permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière du Syndicat.

1. SITUATION DU SYNDICAT AU TERME DE L'EXERCICE 2025

a. Bilan global financier de l'année 2025

Le bilan provisoire de l'exercice 2025 laisse apparaitre les résultats -cumulés et annuels- suivants :

	Résultat cumulé fin exercice 2024	Résultat annuel 2025	Résultat cumulé fin exercice 2025
Fonctionnement	205 371 €	68 656 €	262 053 €
Investissement	61 796 €	-225 167 €	-145 803 €
Total des 2 sections	**272 762 €**	**-156 512 €**	**116 250 €**

Les principaux points remarquables de l'année écoulée sont les suivants :
- Une stabilité des participations des EPCI adhérents à 320 000 € ;
- La continuation ou le lancement d'opérations d'investissement importantes, toutes largement financées mais dont le délai de récupération des recettes vient contraindre la trésorerie de la structure ;

En conclusion : la situation financière en fin d'exercice 2025 s'avère conforme à la planification pluriannuelle, avec de fortes dépenses d'investissement caractéristique d'une année d'importante activité de travaux. Des retards dans la récupération des recettes de subvention associées à ces travaux conduit cependant à un résultat 2025 un peu plus déficitaire qu'attendu, pouvant nécessiter le recours à une ligne de trésorerie pour assurer sans encombre la transition entre les exercices 2025 et 2026. Aucun déséquilibre structurel n'est cependant observé, et le bilan de réalisation au terme de l'exercice peut être considéré comme très satisfaisant.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

b. Etat de la dette et des emprunts

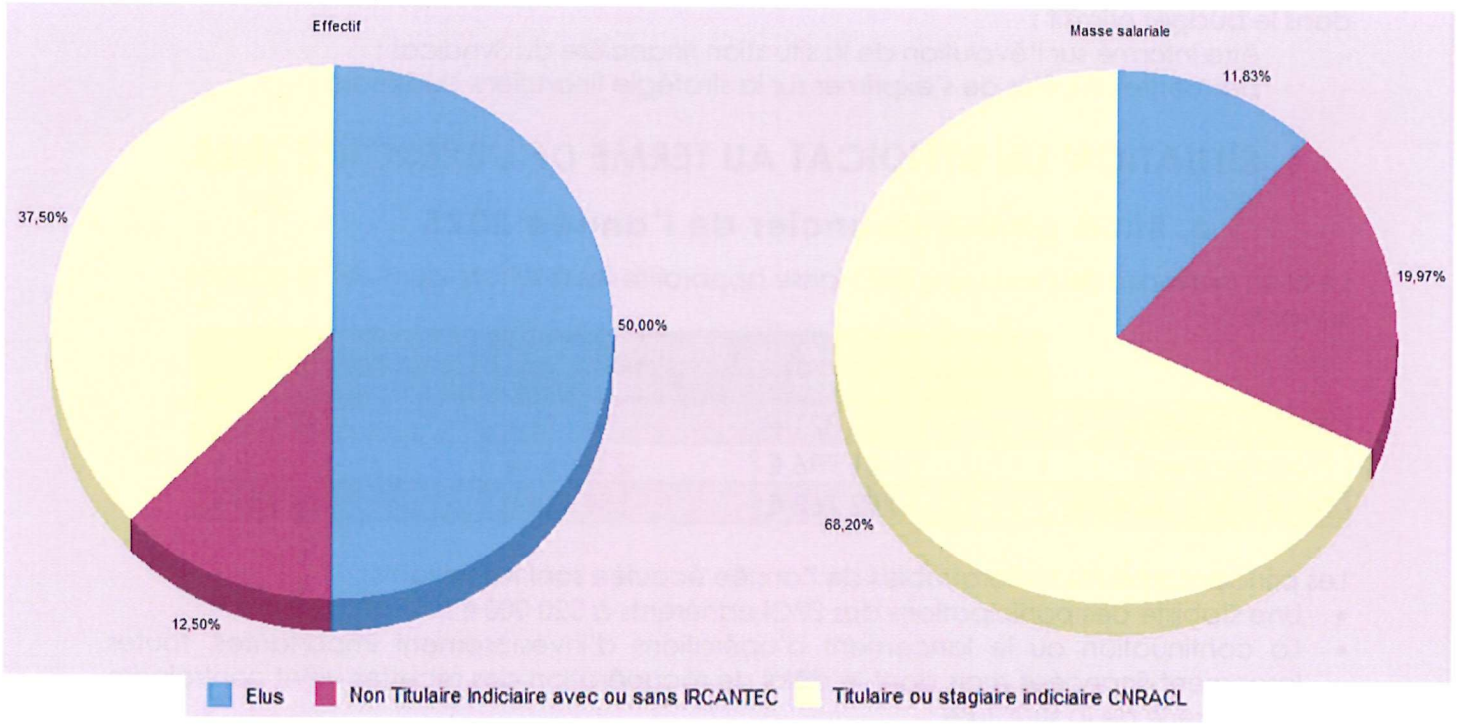
Le SMVV ne supporte aucun encours de dette, et ne prévoit pas d'y avoir recours à moyen terme.

Il est cependant prévu de faire appel à une prestation de ligne de trésorerie afin de couvrir d'éventuels besoin susceptibles d'apparaître au moment de la transition entre les exercices 2025 et 2026. Dans ce but, une ligne de trésorerie d'un plafond de 150 000 e sur 12 mois sera proposée à la délibération de l'assemblée.

c. Etat du personnel

Le personnel administratif du SMVV est toujours composé de 4 agents permanents à temps plein : 3 titulaires de la fonction publique territoriale et 1 contractuel en CDI.

- Le temps de travail total se monte à 7 280,16 heures ;
- Les agents disposent de la participation soit à la garantie prévoyance, soit à la complémentaire santé à hauteur de 30 € mensuel ;
- Le SMVV cotise au Comité National des Actions Sociales (CNAS) au titre de son obligation de mise en place d'action sociale en faveur des agents (loi de 2007) ;
- La part des effectifs et de la masse salariale selon la catégorie de salariés se répartit comme suit :



Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

2. BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2025

NB : le présent document étant rédigé avant la fin de l'exercice comptable 2025, les éléments chiffrés ci-dessous sont des estimations provisoires du compte administratif 2025

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Fonctionnement	407 326 €	475 982 €	**68 656 €**
Investissement	546 989 €	321 822 €	**-225 167 €**
Total des 2 sections	**954 315 €**	**797 804 €**	**-156 511 €**

Synthèse du Compte Administratif provisoire 2025

a. En investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	***Désignation***	***Montant***
20	Immobilisations incorporelles	8 856,00
21	Immobilisations corporelles	5 555,84
23	Immobilisations en cours	148 354,80
45	Comptabilité distincte rattachée	380 007,56
41	Opérations patrimoniales	4 214,90
	TOTAL DEPENSES	**546 989,10**

Recettes d'investissement		
Chapitre	***Désignation***	***Montant***
10		45 626,88 €
13		12 370,56 €
40		0,00 €
41		0,00 €
45		202 393,76 €
28		61 430,57 €
	TOTAL RECETTES	**321 821,77**

En conclusion : une réalisation budgétaire importante à l'échelle du syndicat, notamment en investissement, avec la réalisation de plusieurs chantiers importants et un bilan de réalisation qui s'avère très satisfaisant.

En corollaire de cette forte réalisation, et compte-tenu du décalage entre les dépenses et les recettes attendues pour chaque opération (subvention et autres participations extérieures), des tensions sur la trésorerie ont conduit à la proposition d'une souscription d'une ligne de trésorerie qui sera soumise au vote de l'assemblée lors de la même séance que le Débat d'Orientation Budgétaire. Au regard des dépenses réalisées et des recettes attendues, il s'agit là d'une situation conjoncturelle qui ne sera amenée à se répéter qu'exceptionnellement.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

b. En fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
011	Charges à caractère général	*92 526,95*
012	Charges de personnel et frais assimilés	*224 555,30*
65	Autres charges de gestion courante	*28 813,41*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	*61 430,57*
	TOTAL DEPENSES	***407 326,23***

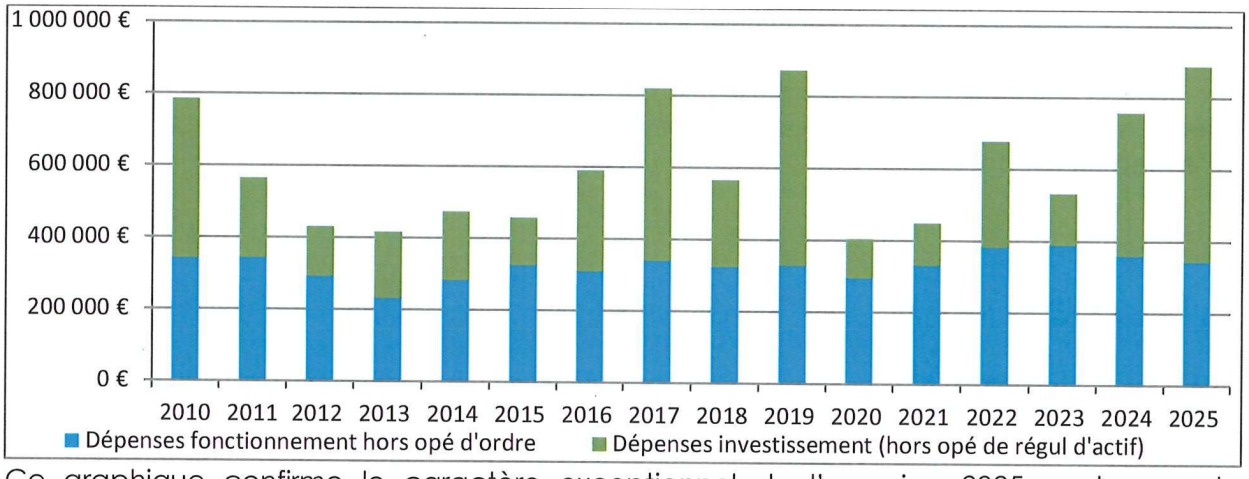
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	**Désignation**	**Montant**
013	Atténuations de charges	*23 917,38*
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	*194,15*
74	Dotations et participations	*451 423,26*
75	Autres produits de gestion courante	*447,16*
	TOTAL RECETTES	**475 981,95**

En dépenses :
Les dépenses de fonctionnement de cet exercice 2025 se sont avérées légèrement inférieures aux prévisions, avec des dépenses d'entretien et d'interventions exceptionnelles limitées et peu de frais d'études. Des économies de personnel exceptionnelles ont par ailleurs pu être réalisées, avec un congé maternité non remplacé et pris en charge par l'assurance statutaire.

En recettes :
Outre les subventions reçues annuellement avec un décalage d'un exercice (comme l'aide accordée à l'animation par l'Agence de l'Eau), des financements plus spécifiques faisant appel au fond FEADER ou à des subventions de l'Etat ont été soldés au cours de cet exercice 2025, ce qui explique le montant relativement élevé des subventions obtenues, et l'affichage d'un résultat 2025 de fonctionnement positif.
Les participations EPCI ont été maintenues stables 320 000 €, conformément à la trajectoire financière définie en 2022.

c. Synthèse historique

Le graphique ci-dessous présente l'évolution depuis 2010 des dépenses de fonctionnement et d'investissement du SMVV, hors opérations d'ordre intra et inter sections.



Ce graphique confirme le caractère exceptionnel de l'exercice 2025 en termes de dépenses d'investissement.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

d. Etat de la programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle a fait l'objet d'une refonte importante au cours de l'année 2025, justifiée par la participation du SMVV à plusieurs dispositifs stratégiques de territoire (Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) de la Dombes, programme LIFE de la Dombes) sur le point d'entrer en phases opérationnelle, et l'identification de nouvelles opérations de travaux en rivière dont la réalisation est envisagée à moyen terme, mais dont la phase de conception sera entamée dès l'exercice 2026.

Par ailleurs, il a été constaté une sous-réalisation chronique des actions entrant dans le champ de compétence de la gestion des zones humides (partie importante de la compétence « GEMAPI » exercée par le SMVV), et ce malgré une ambition mesurée. Par conséquent, le SMVV prévoit l'embauche d'un 5ème poste permanent consacré spécifiquement à la gestion des zones humides du territoire (hors Dombes des étangs), qui interviendra par ailleurs en appui ponctuel à l'animateur en charge de la contribution du SMVV au programme LIFE de la Dombes.

Hydrologique et inondations					
Gestion digue du Malivert	12 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Milieux aquatiques					
Restauration de l'Être à Polliat (végétalisation)	20 000 €				
Restauration de la Veyle à Polliat (végétalisation)	40 000 €				
Réaménagement Grande et Petite Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle		450 000 €			
Renaturation du Renon à Vonnas				425 000 €	
Restauration de la confluence Veyle/Irance à Mézériat (La Bresse)			500 000 €		
Reméandrage de l'Être à Polliat		120 000 €			
Renaturation de la Veyle à Lent					300 000 €
Zones humides					
Chan'Eau Tour (acquisition et gestion/restauration de zones humides)	60 000 €				
Définition et mise en œuvre du PG du Marais des Molières		40 000 €		80 000 €	
Remise à jour et mise en œuvre du PG du Marais de Vial		40 000 €	90 000 €		
Mise en œuvre du PG de la ZH de Lent	40 000 €				
Identification et PG des zones de résurgences secondaire de la nappe des cailloutis	30 000 €	30 000 €			
Caractérisation écologique et agronomique des prairies inondables de l'ENS		40 000 €	40 000 €		
Montage et mise en œuvre de dispositifs agro environnementaux (2nd pilier/PSE)	Pour mémoire				
Mise en réseau et valorisation des sites aménagés de la Veyle moyenne				25 000 €	
Animations scolaires ENS	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Dombes des étangs					
Contribution LIFE (haies, mares, zones humides, semences prairiales...)	50 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €
Contribution autres dispositifs (PSE, MAE...)	Pour mémoire				
Missions assurées principalement par l'agent à recruter					

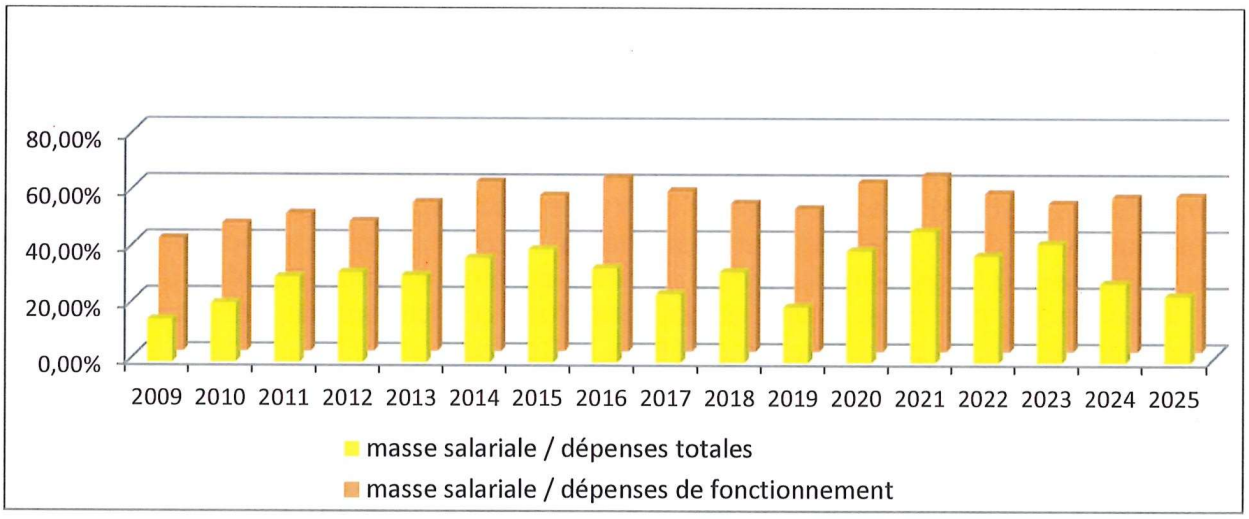
Toutes ces évolutions constituent globalement une augmentation du volume d'activité du SMVV, qui sera principalement financée de la manière suivante :

- Une augmentation des participations des EPCI ;
- Les aides du 12ème programme de l'Agence de l'Eau, consolidées au sein d'un Contrat Eau Climat à l'échelle de la grande Dombes ;
- La montée en puissance du programme LIFE de la Dombes, dont la candidature a été acceptée au cours de l'année 2025 et qui permettra d'accéder à des subventions d'investissement et d'animation spécifiques

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

e. Part des charges de personnel sur les dépenses du syndicat

Les effectifs du SMVV et leur régime n'ont pas évolué au cours de l'exercice 2025, hors avancement statutaire.



3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le budget de l'année 2026 sera construit en application de la nouvelle trajectoire financière établie au cours de l'année 2025, qui prévoit une augmentation sensible de l'activité de la structure justifiée par les besoins identifiés sur le territoire, et la multiplication des dispositifs stratégiques dont il participa à la mise en œuvre. 2026 étant une année électorale, ces orientations sont proposées sous réserve de toute modification que souhaiteront leur apporter les nouvelles assemblées une fois installées.

a. Section fonctionnement

En dépenses :

Le budget 2026 sera marqué par une hausse des dépenses de fonctionnement devant accompagner le recrutement d'un poste permanent supplémentaire, et des frais d'étude devant préparer l'activité future. Dans le détail, ces évolutions seront les suivantes :

- Une stabilité des charges fixes moyennant l'inflation ;
- Une hausse des dépenses de fonctionnement liées à la réalisation des missions, avec l'inscription de frais d'études notamment sur la gestion et l'entretien des zones humides ;
- Une augmentation des charges de personnel, avec le recrutement d'un 5ème poste permanent consacré à la gestion des zones humides, et prévu au cours du 1er semestre 2026 ;
- Une stabilité des autres charges de gestion courante (incluant les indemnités d'élus), moyennant les évolutions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 001-250102431-20251218-DCS2025_12_035-BF

En recettes :
Les recettes de fonctionnement connaîtront elles aussi de sensibles évolutions, notamment :

- Des participations des EPCI-FP portées à 350 000 €, afin d'assurer le reste à charge nécessaire à la mise en œuvre du programme d'actions à horizon 2030 ;
- Les aides à l'animation issues du 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (AE) comme principale recette extérieure, notamment sur l'investissement et le poste nouvellement créé ;
- La contribution du Département de l'Ain, en baisse considérant le contexte des finances publiques, mais toujours présent en soutien des financements de l'AE ;
- L'entrée en phase opérationnelle du dispositif LIFE de la Dombes, auquel le SMVV participe en tant que l'un des maîtres d'ouvrage associés. Ce dispositif est appelé à devenir une source substantielle de recettes d'investissement et de fonctionnement pour le SMVV, à horizon 2031. Le versement de l'acompte de l'intégralité des subventions prévues pour le SMVV est prévu pour 2026 (soit environ 400 k€ à percevoir au cours de l'exercice).

b. Section investissement

Compte tenu des fortes dépenses d'investissement réalisées en 2025 et de leur impact sur la trésorerie du SMVV, et 2026 étant une année de renouvellement des assemblées, le volume d'investissement est prévu à un niveau inférieur à celui de 2025, avec notamment :

- Les dernières étapes des opérations de renaturation de la Veyle et de l'Être à Polliat, via la réalisation des dernières dépenses (foncier, éviction agricole, végétalisation…), le gros des travaux ayant été réalisé en 2025 ;
- La reprise de l'étude de conception de la renaturation de la grande Veyle à Pont-de-Veyle/Saint-Jean-sur-Veyle, pour des travaux prévus en 2027 ;
- Le lancement d'une étude de faisabilité/avant-projet d'une renaturation partielle de la friche industrielle de La Bresse à Mézériat ;
- Les inscriptions habituelles de travaux de restauration de berge, interventions en rivière, renouvellement de matériel, etc.

En recettes, les subventions des opérations de travaux de 2025 pourront être soldées, laissant supposer un exercice bénéficiaire en investissement, plaçant le SMVV dans la meilleure position possible pour la réalisation de son programme d'action de la fin de la décennie.